

NOTICE D'INFORMATION - HEBERGE

Un TOIT en PARTAGE est une association à but non lucratif, qui a pour objet de mettre en relation des étudiants, jeunes travailleurs ou demandeurs d'emploi à la recherche d'un logement avec des personnes âgées désireuses d'un peu de compagnie, d'aide aux tâches de la vie quotidienne ou simplement d'un petit complément de revenus.

Les formules sont variées : logements contre présence, avec ou sans participation financière.

Il s'agit toujours d'une chambre située dans l'appartement ou la maison du senior.

Une idée qui fait appel à la solidarité, à la bonne volonté de personnes généreuses, dynamiques, conviviales et au volontariat de chacun pour réussir.

En vous adressant à notre association, vous ne remplissez pas une simple demande de logement comme auprès d'une agence immobilière et la personne chez qui vous allez habiter n'est pas un simple loueur de meublé ! Vivre chez une personne âgée, une personne seule, peut vous permettre de vous loger de manière plus économique et confortable, certes, mais nécessite de votre part un engagement. Quel que soit votre hôte, il vous accueillera chez lui et même s'il vous demande une contre partie financière vous devez vous considérer, d'une certaine manière, comme son invité.

Si vous entrez dans les lieux avec cet état d'esprit vous vivrez une très agréable cohabitation intergénérationnelle.

Conditions d'adhésion : pour poser votre candidature, vous devez répondre à certains critères :

- ✓ avoir entre 18 et 30 ans,
- ✓ être étudiant, demandeur d'emploi ou jeune travailleur,
- ✓ votre demande doit concerner la *Communauté d'agglomération de Tours* : Chambray-lès-Tours / Fondettes / Joué-lès-Tours / La Membrolle sur Choisille / La Riche / Luynes / Mettray / Notre-Dame-d'Oé – Saint Avertin / Saint-Cyr-sur-Loire / Saint-Etienne-de-Chigny / Saint-Genouph / Saint-Pierre-des-Corps / Tours centre / Tours Nord. Ou toute autre commune dans le département d'Indre et Loire accessible en 30 minutes environ, par le train, le bus ou en voiture.

Votre inscription : votre candidature sera étudiée dès réception de votre dossier complet.

Dès que nous aurons trouvé une personne âgée correspondant à votre profil et à vos attentes, nous conviendrons d'un rendez-vous afin de finaliser votre dossier. **Un TOIT en PARTAGE** informera le binôme des propositions faites par ses membres dans leur dossier de candidature. Vous pourrez le compléter ou le modifier. Cet échange est destiné à mettre en place un code de bonne conduite permettant une cohabitation harmonieuse, il sera le reflet des attentes et des limites de chacun, une occasion de se connaître et d'évoquer les différents aspects de la future vie en commun.

Nous organisons ensuite une rencontre avec votre futur hôte et vous visitez la chambre proposée. Si vous et votre hôte tombez d'accord, **vous signerez une convention d'occupation et la charte de l'association que vous vous engagez à respecter.**

Pour rejoindre **Un TOIT en PARTAGE** et nous permettre de sélectionner pour vous, l'hôte idéal, vous devez :

- ✓ lire attentivement notre charte,
- ✓ remplir le dossier de candidature,
- ✓ fournir les documents demandés, pour tous : 1 photo d'identité, photocopie de la carte d'identité ou du passeport, (photocopie du titre de séjour pour les étrangers)

Pour l'étudiant	Photocopie de la carte d'étudiant
Pour les demandeurs d'emploi	Photocopie de la carte de demandeur d'emploi
Pour les jeunes travailleurs	Photocopie du contrat de travail

- ✓ Régler la somme de 10 € (pour frais de dossier).

Lorsque vous aurez trouvé la chambre qui vous convient, il vous sera demandé une **cotisation annuelle de 200 €**. Cette cotisation est destinée à assurer un suivi régulier de votre cohabitation, et nous permettre de rester un interlocuteur présent et actif tout au long de l'année et à couvrir les frais d'assurance. Il est prévu un prorata pour les inscriptions en cours d'année.

Vous devenez donc adhérent de l'association.

En cas de problème ou de mésentente avec votre hôte **Un TOIT en PARTAGE** s'engage à tenter une médiation et si elle n'aboutit pas à vous trouver une autre chambre (dans la mesure du possible).

ATTENTION : Remplir un dossier de candidature ne vous donne pas « droit » à une chambre mais vous offre l'opportunité d'en trouver une. La possibilité de logement n'est donc pas garantie. Nous vous encourageons à la prudence... et **nous vous conseillons de poursuivre en parallèle votre recherche avec les autres organismes s'occupant du logement étudiants.**

Votre dossier doit être complet pour être traité

Souhaitant que ces lignes aient pu vous renseigner le plus précisément possible sur notre action et en l'attente de vous compter prochainement parmi nos membres, nous nous tenons à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Cordialement, l'équipe de « **Un TOIT en PARTAGE** »